

## REUNION DU COMITE SYNDICAL

du lundi 10 avril 2017

### Présents :

M. René GLO, Président

Clohars-Fouesnant : Mme Monique HELORET, MM. Camille LE BRETON, Michel LAHUEC, suppléant

Gouesnac'h : MM. Bernard LE NOAC'H, Jérôme PATIER

Pleuven : MM. Bruno RIVIERE, Christian RIVIERE

Saint-Evarzec : Mme Danièle GOMES, MM. Patrick LE GUYADER, Michel GUILLOU, suppléant

Absents excusés : MM Jean LE STER, Mme Mona CASELLINO, MM. Denis QUEMERE, suppléant, Daniel MANCHEC

Absent : M. Gildas GICQUEL, suppléant

### Assistait à la réunion :

M. POURE, Conseil Départemental du Finistère

Secrétaire de séance : M. Bruno RIVIERE



## I – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la séance du 27 février 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## II – Comptes de gestion 2016

Monsieur le Président indique au Comité que le Trésorier de Fouesnant a remis les comptes de gestion de l'exercice 2016 pour les deux budgets du Syndicat.

Il précise que le compte de gestion reprend l'ensemble des mouvements comptables de l'année.

Les opérations effectuées en 2016 dans les budgets Eau et Assainissement se décomposent comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
<b>Budget Eau</b>			
Investissement	77 360.54	- 42 951.00	34 409.54
Exploitation	235 019.95	83 682.01	318 701.96
Total	312 380.49	40 731.01	353 111.50
<b>Budget Assainissement</b>			
Investissement	- 96 119.65	276 090.97	179 971.32
Exploitation	1 203 315.43	244 752.55	1 448 067.98
Total	1 107 195.78	520 843.52	1 628 039.30

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Approuve** les comptes de gestion 2016, des services de l'eau potable et de l'assainissement établis par le Trésorier de Fouesnant.

### **III – Comptes Administratifs 2016**

Monsieur le Président donne lecture au Comité des Comptes Administratifs 2016 qui font apparaître les résultats suivants :

#### **• Eau**

##### Section d'exploitation :

- Dépenses :	459 137.60 €
- Recettes :	542 819.61 €
- Excédent de fonctionnement reporté :	235 019.95 €
- Résultat de clôture :	318 701.96 €

##### Section d'investissement :

- Dépenses :	310 975.94 €
- Recettes :	268 024.94 €
- Excédent d'investissement reporté :	77 360.54 €
- Résultat de clôture :	34 409.54 €
- Restes à réaliser en dépenses :	131 361.00 €
- Restes à réaliser en recettes :	87 103.00 €

#### **• Assainissement**

##### Section d'exploitation :

- Dépenses :	556 995.46 €
- Recettes :	801 748.01 €
- Excédent de fonctionnement reporté :	1 203 315.43 €
- Résultat de clôture :	1 448 067.98 €

##### Section d'investissement :

- Dépenses :	796 600.39 €
- Recettes :	1 072 691.36 €
- Déficit d'investissement reporté	- 96 119.65 €
- Résultat de clôture :	179 971.32 €
- Restes à réaliser en dépenses :	140 310.00 €
- Restes à réaliser en recettes :	157 021.00 €

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, désigne Madame Danièle GOMES, en qualité de président de séance pour le vote des Comptes Administratifs 2016.

Monsieur Le Président, s'étant retiré de la salle, Madame Danièle GOMES met aux voix les Comptes Administratifs 2016.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Approuve** les Comptes Administratifs 2016 des budgets Eau et Assainissement.

#### **IV – Affectation du résultat du Compte Administratif Eau 2016**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif Eau 2016 fait apparaître un excédent d'exploitation de 318 701.96 € et un excédent d'investissement de 34 409.54 €.

Il précise que les restes à réaliser s'élèvent à 131 361.00 € en dépenses d'investissement et à 87 103.00 € en recettes d'investissement.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Décide** :

- de reprendre le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 34 409.54 € au compte 001 du Budget Primitif Eau 2017,
- d'affecter 9 848.46 € en section d'investissement au compte 1068 du Budget Primitif Eau 2017
- d'affecter en section d'exploitation 308 853.50 € au compte 002 du Budget Primitif Eau 2017.

#### **V – Affectation du résultat du Compte Administratif Assainissement 2016**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif Assainissement 2016 fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 448 067.98 € et un excédent d'investissement de 179 971.32 €.

Il précise que les restes à réaliser s'élèvent à 140 310.00 € en dépenses d'investissement et à 157 021.00 € en recettes d'investissement.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Décide** de reprendre :

- le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 179 971.32 € au compte 001 du Budget Primitif Assainissement 2017,
- le résultat excédentaire de la section d'exploitation d'un montant de 1 448 067.98 € au compte 002 du Budget Primitif Assainissement 2017.

#### **VI – Budget Primitif Eau 2017**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de Budget Eau 2017.

Le Budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 054 624.00 € en section d'exploitation et à 1 166 011.00 € en section d'investissement.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Adopte** le Budget Primitif Eau 2017.

#### **VII – Budget Primitif Assainissement 2017**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de Budget Assainissement 2017.

Le Budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 108 268.00 € en section d'exploitation et à 4 684 940.00 € en section d'investissement.

Le Comité, à l'unanimité,

⇒ **Adopte** le Budget Primitif Assainissement 2017.

### **VIII – Travaux d'extension du réseau d'assainissement – Délibération exceptionnelle**

Pour financer le service d'assainissement collectif, le Comité Syndical a institué une participation pour l'Assainissement Collectif applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Le montant de la P.A.C, au titre de l'année 2017, est fixé à :

- Participation par logement : .....	2 000.00 €
- Participation local commercial : .....	2 000.00 €
- Participation par appartement : .....	1 000.00 €

#### **Il est rappelé que :**

- le fait générateur est le raccordement au réseau,
- les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement
- le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire
- la participation est non soumise à la TVA.
- la participation aux travaux de branchement correspond au remboursement par le propriétaire de l'immeuble raccordé, de tout ou partie des frais engagés par la collectivité pour exécuter le branchement particulier de l'immeuble sur le collecteur public. Son montant est forfaitisé à 1 000.00 € pour un branchement d'une longueur maximale de 10 ml. Au-delà chaque mètre linéaire supplémentaire sera facturé 70.00 € ml.

Une habitation située au lieu-dit « Ty Pin » route du golf à Clohars-Fouesnant souhaite se raccorder à l'assainissement collectif.

Le zonage d'assainissement de 2016 sur la commune de Clohars-Fouesnant précise que cette habitation est située dans un secteur d'assainissement non collectif.

Cependant, le système individuel de traitement des eaux usées est non conforme. Le sous-sol n'est pas propice à la réalisation d'une installation d'assainissement non collectif et à la pérennité de son bon fonctionnement dans le temps.

Le réseau d'assainissement collectif se situe à une centaine de mètre de cette habitation. Techniquement, le raccordement gravitaire de cette propriété est possible mais nécessite l'extension du réseau public.

Après chiffrage par les services du Syndicat, le coût de l'extension sur le domaine public s'élève à 12 000 €.

Le propriétaire s'est engagé à verser cette somme au Syndicat, lui permettant ainsi de s'affranchir de la réalisation d'une installation d'assainissement individuelle.

Le Comité, à l'unanimité, décide

⇒ **d'autoriser** de manière exceptionnelle le raccordement de cette habitation au réseau d'assainissement collectif.

⇒ **d'engager** les travaux exceptionnels d'extension du réseau d'assainissement collectif sur le domaine public,

⇒ **de percevoir** la participation financière du propriétaire après la réalisation des travaux.

La séance est levée à 11h40

Le Président,  
René GLO



